

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
9 OCTOBRE 2017

Membres en exercices : 30 titulaires
30 suppléants

Membres présents : 14 titulaires
8 suppléants

Délibération n°306 du Comité syndical

2. Débat d'orientation budgétaire

Proposition de programme de travail en régie pour le syndicat mixte en 2018

- La préparation des avis techniques en urbanisme et aménagement
- L'accompagnement des communes et intercommunalités lors de l'élaboration ou l'évolution de leur document d'urbanisme local et de leurs opérations d'aménagement
- Un travail avec les intercommunalités sur l'analyse des résultats de l'application du SCOTERS
- La poursuite du travail en InterSCoT
- L'implication dans le cadre du SRADDET
- La participation aux démarches supra SCoT (environnement, énergie, foncier, mobilités, ...)
- La mise en place d'actions de sensibilisation, formation, accompagnement des communes suite aux travaux sur l'énergie et en lien notamment avec TEPCV :
 - Ateliers territoriaux
 - Visites de terrain
 - Outils pédagogiques
- La poursuite du programme d'actions TEPCV : études sur les friches
- La rédaction d'une lettre d'information « territoires du SCOTERS »

Propositions d'orientation budgétaire

Les nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOTERS (article 9), adopté en juillet 2017, fixent la répartition suivante pour les contributions financières des membres :

- 80% pour l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 20% pour les autres membres au prorata de leur population.

En 2018, il est proposé de maintenir le niveau global des contributions des communautés de communes membres, soit au total 334 155 €, ajusté à la population Insee 2014.

Au niveau des recettes, la région Grand Est ne participe plus financièrement à la mise en œuvre des orientations des SCoT.

La contribution à l'ADEUS sera de l'ordre de 150 000 € pour 2018 dont 75 000 € seront inscrits au budget primitif en fonctionnement. Après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables, le solde (75 000 €) sera inscrit au budget supplémentaire en investissement. En effet, le comptable a confirmé que certaines dépenses payées à l'ADEUS pouvaient être imputées en investissement au compte 202.

	Population 2012	Pour mémoire participation 2017	Population 2014	Participation 2018
Eurométropole de Strasbourg	473 373	313 360 €	477 655	267 324 €
CC du Canton d'Erstein	46 521	35 289 €	47 472	36 010 €
CC du Pays de la Zorn	15 690	11 902 €	15 875	12 042 €
CC du Kochersberg	24 311	18 441	24 755	18 778 €

Les charges de gestion courante augmenteront en 2018, l'étude sur les friches étant inscrite en fonctionnement pour un montant de 60 540 €. Cette étude est financée à 80 % dans le cadre de TEPCV (48 800 €).

Les charges de personnel seront en légère diminution. Elles ont été ajustées suite aux résultats 2016. Une dépense de 180 000 € sera budgétée pour les 3 agents du syndicat mixte.

Outre le programme de travail partenarial avec l'ADEUS, les principaux postes, en dépenses et en recettes de la proposition budgétaire pour l'exercice 2018, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Projet de DOB 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Coût du personnel	180 000 €
Gestion courante et autres charges	102 405 €
Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	75 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Dotation aux amortissements	24 550 €
TOTAL	382 955 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Action de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	23 350 €
Matériel et mobilier	3 500 €
TOTAL	26 850 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Participation des membres (<i>Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%</i>)	334 155 €
Etat (dans le cadre de TEPCV)	48 800 €
TOTAL	382 955 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissements	24 550 €
FCTVA	2 300 €
TOTAL	26 850 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	382 955 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	26 850 €
TOTAL DEPENSES	409 805 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	382 955 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 850 €
TOTAL RECETTES	409 805 €

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes et les établissements publics de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

Vu le rapport présenté par le Président à l'appui du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018 ;

Le comité syndical constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 17 OCT. 2017

La publication le 17 OCT. 2017

Strasbourg, le 17 OCT. 2017

